



# MAIRIE DE AULON

## Hautes-Pyrénées

Située au cœur du Massif des Pyrénées, la commune d'Aulon est située sur le département des Hautes-Pyrénées dans la région Occitanie. Cette commune est située en Bigorre, dans la Vallée d'Aure. Le village est situé à une altitude moyenne de 1 200 mètres, il bénéficie d'un climat montagnard.

La commune d'Aulon compte 90 habitants à l'année, appelés les Aulonais. Sa superficie est de plus de 3000 ha, sur celle-ci s'étend une estive de 2 000 ha. Pour sa gestion, la collectivité embauche 3 berger(e)s. Cette estive compte 35 éleveurs transhumants. Des caprins, des ovins et des bovins pâturent.

La commune d'Aulon est située dans l'aire d'adhésion du Parc National des Pyrénées. De plus, sur cette commune une Association Communales de Chasse Agréée est présente.

## Depuis quand êtes-vous engagé dans le programme ?

Suite aux résultats d'un diagnostic pastoral réalisé en 2012 par le CRPGE des Hautes-Pyrénées, la commune d'Aulon a souhaité engager des travaux de réouverture de milieu favorable au pastoralisme. Le diagnostic mettait en avant la fermeture de milieu par les landes à genévriers, rhododendrons et callune qui rendent la lande peu appétante et la circulation des animaux difficiles.

Dans cette dynamique, la commune d'Aulon a voulu engager une démarche partenariale afin de maîtriser les enjeux environnementaux et cynégétiques. Cette démarche a été perçue favorablement par les éleveurs, les chasseurs et le gestionnaire de la réserve naturelle régionale.

C'est pourquoi en 2013, les premiers engagements dans le programme Agrifaune ont eu lieu, puis en 2014 des actions concrètes sur le terrain ont vu le jour.

## Aviez-vous initié une démarche agro-écologique avant votre implication dans AGRIFAUNE ?

Oui, en 2001, une réserve naturelle volontaire a été créée à l'initiative de la Mairie dans le but de préserver le patrimoine naturel typique du Massif des Pyrénées, dont 27 habitats classés à forte valeur patrimoniale, des espèces faunistiques et floristiques exceptionnelles. Afin de gérer au mieux la réserve l'association la Frênette a été créée.

En 2011, la région Midi Pyrénées a permis la création de réserves naturelles régionales. Ainsi, la réserve naturelle volontaire est devenue une réserve naturelle régionale.

L'objectif de cette réserve a été entre autre de mettre en place des mesures de gestion permettant de limiter l'impact des troupeaux sur les zones sensibles, en mettant en place des actions et des moyens de préservation. Pour se faire, une association locale « la frênette » a été missionnée afin de gérer la réserve et de faire le lien entre tous les acteurs et les partenaires.





# MAIRIE DE AULON

## Hautes-Pyrénées

### Pourquoi avez-vous trouvé AGRIFAUNE intéressant ?

Au départ, chacun des acteurs n'avait pas pour habitude de travailler ensemble, ainsi le programme Agrifaune a permis d'ouvrir le dialogue, de co-construire une gestion partagée des espaces et de faire évoluer des projets liés à la gestion de l'estive, à des enjeux cynégétiques, environnementaux et touristiques.

C'est donc bénéfique pour l'environnement ainsi que pour tous les acteurs qui apprennent à travailler ensemble.

Par le programme Agrifaune un plan d'action concret a été élaboré et mis en place. Dans un premier temps, les actions ont été menées en périphérie de la réserve naturelle régionale, afin de mesurer l'impact sur la biodiversité. Au vu des résultats, des actions similaires vont être entreprises au sein de la réserve.

### Les partenaires dans le cadre d'Agrifaune

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, la Fédération Régionale des Chasseurs et la Chambre Régionale d'Agriculture ont permis le cadrage du projet par le « Programme Régional Agrifaune Midi Pyrénées ». Ils ont aussi apporté un soutien scientifique « faune de montagne ».

- La Fédération Départementale des Chasseurs et la Société de Chasse d'Aulon ont entrepris une opération de réouverture de milieu, et un suivi des espèces.
- Le GIP-CRPGE des Hautes-Pyrénées a effectué le diagnostic pastoral.
- L'Association la Frênette est maître d'ouvrage, gestionnaire de la RNR et de l'estive.
- Quant à la Commune d'Aulon, elle est à l'initiative de la démarche

Les actions sont mises en place en lien avec le programme **Gallipyr** qui vise à harmoniser les méthodes de suivi et de gestion de 3 espèces de Galliformes de montagne : le Grand Tétrás (*Tetrao urogallus*), le Lagopède alpin (*Lagopus mutus*) et la Perdrix grise (*Perdix perdix*) et à maintenir les habitats et préserver les populations de galliformes.

Et le programme **Gallipius** qui a pour objectifs de maintenir les habitats et de protéger les zones de nichée de la Perdrix grise de la fréquentation du bétail domestique.

Ces programmes permettent la mise en place d'actions concrètes sur le terrain tel que la réouverture de milieux.





# MAIRIE DE AULON

## Hautes-Pyrénées

### Actions mises en place

En 2014, la réouverture de milieux en mosaïque par le broyage de 3 ha de lande a été réalisée, notamment du genévrier et du rhododendron.

De plus, par le Programme Agrifaune des contrats agro-environnementaux ont été mis en place. Ils permettent d'adapter la conduite pastorale face à des enjeux tels que la préservation des habitats de la Perdrix grise.

Le suivi des actions a été mené afin de mesurer leurs efficacités. Un suivi de végétation est réalisé afin de mesurer l'efficacité à moyen terme de la gestion pastorale mise en œuvre après réouverture. Il est désormais programmé tous les deux ans.

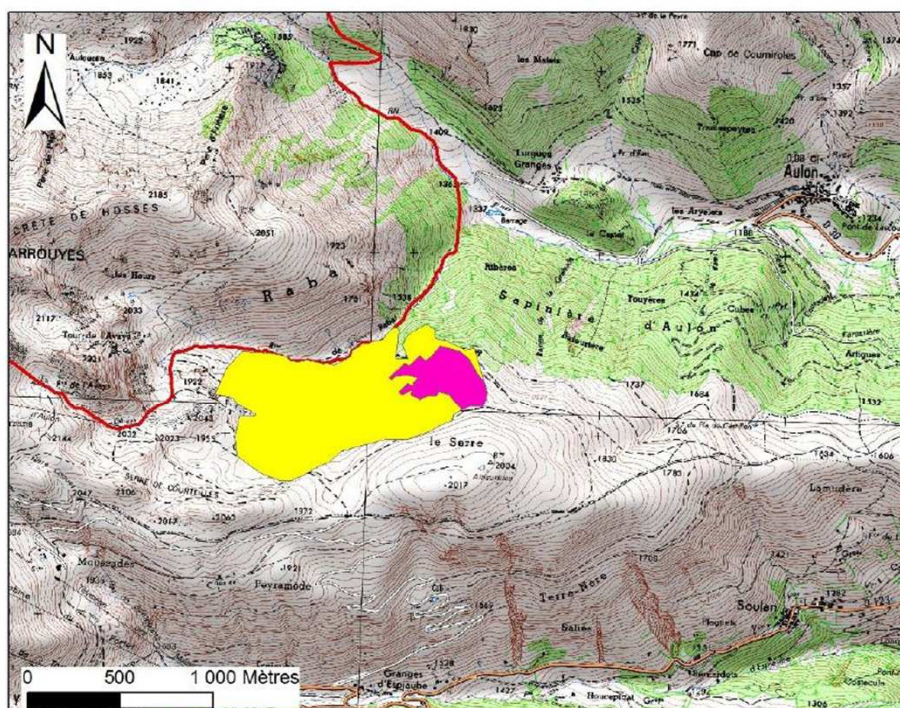
L'évolution du dénombrement des orthoptères démontre l'amélioration de la ressource alimentaire pour la perdrix grise.

La forte variabilité des conditions météorologiques sur les 3 dernières années ne permet pas, pour l'instant, de mettre en avant une augmentation significative de la population de perdrix grises tant lors des comptages printaniers, qu'estivaux.

Les suivis perdrix sont désormais élargis à tout le vallon afin de mesurer si l'action menée a pu avoir une incidence sur l'évolution de la population de perdrix grise à plus large échelle.

Ces actions ont permis une augmentation de la ressource fourragère, une végétation plus diversifiée, et un accroissement de certaines espèces.

Figure 2 Localisation de la zone d'étude pour le projet Agrifaune



#### Légende

- Secteur d'intervention programmé
- Zone d'étude
- Limites de la Réserve

Sources: IGN, Fédération Régionale des Chasseurs de Midi-pyrénées  
Réalisation cartographique: Benjamin Teoulet (Stagiaire RNR Aulon)



# MAIRIE DE AULON

## Hautes-Pyrénées

### Comment est financé le programme?

Les crédits ont été alloués par le Programme Régional Agrifaune Midi Pyrénées. Pour la période 2014/2017 le montant total est de 69 150 €.

Dont 9% pour le diagnostic initial, 17.4% pour les travaux de réouverture, 17% pour la valorisation, 16.45% pour le suivi du projet, 3% pour la gestion pastorale, 16% pour les diagnostics après travaux, 16% pour les diagnostics écologiques et pastoraux, 4.5% pour l'élaboration du cahier des charges.

### Reproductibilité des solutions mises en œuvre

Un partenariat a été mis en place avec l'école des métiers de la Chasse et de la nature et la Maison Familiale Rurale de Valence, notamment avec les classes du BTS Gestion et Protection de la Nature.

De plus, divers outils de communication ont été déployés sur le site internet de la réserve, des vidéos, des interviews, et des articles ont été publiés. La visite du site est ouverte au public, elle est animée par le garde conservateur.

La valorisation permet de permettre en avant des principes de gestion applicables à d'autres milieux analogues du massif pyrénéen.

### Pérennisation et développement de l'engagement

Jusqu'à présent les actions ont été menées en périphérie de la réserve naturelle régionale, ainsi les objectifs sont de mettre en place des actions similaires au sein de la réserve en limitant les effets négatifs sur les milieux, les espèces (mesures agro-environnementales : réouverture de milieux, conduite pastorale, reconquête).

Pour pérenniser et diffuser les mesures Agrifaune différents outils de communication sont utilisés, tels qu'un support vidéo (en cours), des communiqués de presse, un article dans la revue de la chambre d'agriculture (en 2016), l'organisation de conférence/débat (en 2015).

**« Agrifaune ne peut qu'être bénéfique pour les territoires car il permet la collaboration de différents acteurs autour d'actions concrètes et partagées par tous. »**

**Jean-Bertrand DUBARRY – Maire de Aulon**

